





Agrément n° 067/77 du 15.01.1977

Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim Adresse : BP 562, El- Biar 16030 Alger

Tel / Fax : (213) 23 25 82 52 - Site Web: <a href="www.fatt.dz">www.fatt.dz</a> - E-mail : <a href="fattalgeria@yahoo.com">fattalgeria@yahoo.com</a>

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE MISE EN CONFORMITE

COA, ALGER LE 05 DECEMBRE 2015

En l'an deux Mille Quinze, le Samedi 05 Décembre, à 10h 15, s'est tenue à la salle de conférence du COA, Ben Aknoun Alger, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Algérienne de Tennis de Table, sous la présidence de Monsieur ZITOUNI Kamel, Président de la Fédération, en présence de Monsieur BENSID Djamel, représentant du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

**Etaient Présents**: 46 Membres (Voir Liste d'émargement jointe).

- <u>Ligues (19)</u>: Alger, Ain Defla, Blida, Boumerdes, Chlef, Constantine, Tipaza, Médéa, Tizi Ouzou, Relizane, Mascara, Sétif, Oran, Tlemcen, Sidi Belabes, Tindouf, Tamenrasset, Mila, Bédjaia.
- <u>Clubs (10)</u>: R.C.Arbaa, A.S.J.I.Oran, A.J.S.Khroub, A.J.Khroub, A.C.Boudouaou, U.S.Baraki, N.R.W.Alger, A.S.F.Arbaa, F.S.R.U.Bouzaréah, N.R.Zéralda.
- Membres du Bureau fédéral (08): Mrs ZITOUNI Kamel, BELDJILALI Rachid, OMARI Halim, KHOUSSA Abdellah, BENKACI Youcef, ZERKANI Ahmed, AMMAR Tayeb, LAZAZI Hamid.
- Anciens Président (01): Mr Bouziane Errahmani Khaled.
- <u>Responsables technique et administratif (05)</u>: Mrs KACI Abdenour, DERKAOUI Chérif, MEDJDOUB Abdelkader, AMALLOUL Azzedine, Dr CHERIFI Nabila.
- Représentants (03): Mrs Touil Alaedine(Sport militaire), Sebia Abdelghani(entraineurs), Atba Benatba Ahmed (arbitres).

Le Président, Monsieur ZITOUNI Kamel commença par souhaiter la bienvenue aux membres présents puis donna la parole à Monsieur BENSID Djamel, représentant du M.J.S. qui fit un bref discours de bienvenue puis donna des orientations sur l'organisation de l'AGEx de mise en conformité en indiquant les référants des textes notamment la loi 12-06 et le décret exécutif 14-330 puis il souhaita plein succès aux travaux de l'assemblée générale.

Le président de la FATT donna ensuite la parole à Monsieur KACI Abdenour, secrétaire général de la FATT pour donner le compte des membres de l'assemblée présents et vérifier ainsi le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée générale, qui se présente comme suit :

Composante de l'AG/FATT : 66 membres
 Quorum requis (50%+1) : 34 membres
 Nombre de membres présents : 46 membres

A la suite de quoi, le secrétaire général annonça que l'assemblée générale pouvait se tenir règlementairement selon ses statuts.

Avant le début des travaux, le président invita Monsieur MESSAOUDI Abdenacer, admis récemment à la retraite, à recevoir un trophée honorifique des mains de Monsieur BENSID pour services rendus à la discipline, tous les membres de l'assemblée ont exprimés leur reconnaissance par des applaudissements nourris.

Le président, reprenant le parole, fit lecture de l'ordre du jour qui se résume en un seul point à savoir la mise en conformité des statuts et règlement intérieur de la fédération ainsi que les statuts types des ligues de wilaya et proposa à l'assistance deux méthodes :

- Lecture des articles un par un pour chaque document puis procéder à l'adoption après débats
   Ou
- Laisser le soin aux membres de l'AGEx de débattre uniquement des articles qu'ils jugent intéressants de soumettre à discussion puis l'adoption des documents.

Les membres de l'assemblée ayant choisi la deuxième méthode, le président de la FATT leur donna la parole pour débattre des points qu'ils proposent

## 1. Les statuts de la fédération

Les principaux points soulevés par les membres de l'assemblée s'articulent autour des nouvelles dispositions du nouveau décret à savoir :

- Le profil (non définit) que doit avoir le directeur exécutif
- Explications du secrétaire général élu et désigné
- Explication du trésorier élu et désigné
- Clubs de Division I et II (maximum 16) membres de l'assemblée
- Inclure de site web comme moyen officiel d'information.

Après débat, et éclairages de Monsieur BENSID à chaque fois que de besoin en se référant toujours à la loi et au décret déjà cités, les statuts de la fédération ont été adoptés à l'unanimité.

## 2. Le règlement intérieur de la fédération

Poursuivant la même méthode, les membres de l'assemblée générale sont intervenus sur les points suivants :

- La définition de l'activité de la ligue de wilaya pour qu'elle soit membre de l'assemblée de la fédération.
- Le mode électoral
- Le nombre des membres du bureau fédéral à élire
- Le contrôle de la ligue de wilaya par la fédération
- L'adoption à bulletin secret des bilans moral et financier
- Le retrait de confiance

Des précisions ont été données également par le secrétaire général de la fédération en se référant aux séances de travail tenues à ce propos aux services du MJS et les orientations données par ses fonctionnaires, après quoi le règlement intérieur de la fédération a été adopté à l'unanimité.

## 3. Les statuts types des ligues de wilaya

Adoptant les mêmes principes que précédemment, les débats ont été ouverts pour aborder les questions relevant des statuts types des ligues de wilaya et qui se résument à :

- Le nombre de 05 à 07 membres y compris le président de ligue
- Les critères d'âge et de niveau pas encore définies
- L'autorité de la fédération sur la ligue de wilaya

Les statuts de la ligue de wilaya furent adoptés à l'unanimité.

Il est a signaler que les présent statuts seront transmis aux services du M.J.S. qui donnera une réponse par le biais d'un arrêté d'approbation des statuts, après quoi, les ligues de wilaya seront tenus d'approuver leur statut en organisant leurs assemblées générales extraordinaires dans un délai proposé d'un mois (après la date de signature de l'arrêté d'approbation du M.J.S.)

Monsieur BENSID remercia les membres de l'assemblée pour leur niveau de conscience, il rappela les présidents des clubs qu'ils doivent adopter également les statuts types des clubs sportifs amateurs, comme le stipule le décret exécutif n° 15-74 du 26 Rabie Ethani 1436 correspondant au 16 février 2015 fixant les dispositions et le statut-type applicables au club sportif amateur, en tenant leurs assemblées générales extraordinaires avant le 25 février 2016, faute de quoi, ils seraient confrontés à des problèmes concernant entre autres l'octroi de leurs subventions.

Le président de la fédération constatant l'adoption des trois documents présentés (statuts de la FATT, règlement intérieur de la FATT, statuts types des ligues de wilaya), remercia les membres de l'assemblée générale pour le très bon déroulement des travaux de cette assemblée et les encouragea à redoubler d'efforts au sein des structures de bases afin de valoriser davantage le tennis de table et leur souhaita bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30'

Le Secrétaire Général

Le Président

A. KACI

**K. ZITOUNI**